



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du mardi 10 septembre 2024

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal	Nombre de Membres présents à la séance	Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération
19	13	18

Date de la convocation : 06 septembre 2024

Date d'affichage de l'ordre du jour : 06 septembre 2024

L'an deux-mil-vingt-quatre, le dix septembre à 18h30, le conseil municipal s'est réuni en mairie, en session ordinaire sur convocation en date du six septembre deux-mil-vingt-quatre, sous la Présidence de Monsieur COUILLER Jean-Paul, Maire.

Étaient présents :

Monsieur BRUNG Michel, Monsieur CALTOT Daniel, Monsieur CAUCHOIS Philippe, Monsieur COUILLER Jean-Paul, Madame DECURE Mélanie, Monsieur JAMES Rémy, Madame LECOQ Annie, Monsieur ORIENT Olivier, Madame OSMONT Marie-Claire, Monsieur POTHÉRAT Frédéric, Monsieur RAIMBAULT Daniel, Madame SAHUT Géraldine et Madame TALBOT Christine.

Absents excusés :

Madame BOULIER Claude a donné pouvoir à Monsieur COUILLER Jean-Paul.
 Monsieur DELAMARE Dominique a donné pouvoir à Madame SAHUT Géraldine.
 Madame DELESTRE Nathalie a donné pouvoir à M. POTHÉRAT Frédéric.
 Monsieur GAUDICHON Vincent a donné pouvoir à Madame LECOQ Annie.
 Madame NÉE Amélie
 Monsieur PELFRÈNE Daniel a donné pouvoir à Madame OSMONT Marie-Claire.

Secrétaire de séance :

Monsieur RAIMBAULT Daniel a été nommé secrétaire de séance.

2024 / 077 – AUTORISATION DE VENDRE DES LIVRES DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE ET DE REVERSER LES FONDS OBTENUS

Monsieur le Maire constate que de nombreux livres appartenant à la commune sont inutilisés à la bibliothèque (livres trop anciens, dons, doublons).

Monsieur le Maire souhaite pouvoir revendre ces livres lors de foires à tout et propose que l'intégralité des fonds récupérés soit versée à une association ou à la coopérative scolaire de l'école Samivel.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal:

- **AUTORISE la vente des livres municipaux inutilisés par la bibliothèque,**
- **AUTORISE le reversement des fonds récoltés au bénéfice de la coopérative scolaire de l'école Samivel,**
- **DIT que les livres restants seront donnés gracieusement à une ou plusieurs associations à but non lucratif.**

Le secrétaire de séance, Daniel RAIMBAULT

Raimbault

Pour extrait certifié conforme
 Le Maire, Jean-Paul COUILLER

